



Arrêté

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
CHARGÉE DE DONNER UN AVIS SUR L'ATTRIBUTION
DES AIDES DÉCONCENTRÉES AU SPECTACLE VIVANT
COLLEGE DANSE - COLLEGE MUSIQUE- COLLEGE THEATRE ET ARTS ASSOCIES
POUR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modifiant le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, et notamment son article 7 ;

VU l'arrêté du 16 décembre 2021 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU la circulaire MC/SG/MPDOC/2022-004 du 1er mars 2022 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU l'arrêté du 12 juillet 2024 portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant pour la région Bourgogne-Franche-Comté au titre des années 2024 et 2025 ;

VU les démissions de Mesdames Gwenola LE CORRE et Floriane COTTET et de Monsieur Licinio DA COSTA ;

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté :

ARRÊTE

Article 1

Il est institué auprès du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté une commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant.

Article 2

Sont nommés membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour les années 2026 et 2027, les personnalités qualifiées suivantes :

Pour le collège Danse :

Les six nouveaux experts sont :

- Madame Mélanie GARZIGLIA, Secrétaire générale du CDCN (Centre de développement chorégraphique national) Le Dancing Dijon (21) ;
- Monsieur Eric LAMOUREUX, Chorégraphe et Co-Directeur artistique du centre chorégraphique national de Bourgogne-Franche-Comté de Belfort (90) ;
- Madame Virginie LONCHAMP, Directrice du Théâtre de Mâcon, scène nationale (71) ;
- Madame Nathalie PERNETTE, Chorégraphe et directrice artistique de la compagnie Pernette à Besançon (25) ;
- Monsieur Etienne ROCHEFORT, Directeur artistique, Compagnie 1 des si, Besançon (25) ;
- Monsieur Jean-Luc REVOL, Directeur, La Maison, Maison de la culture de Nevers Agglomération, Scène conventionnée d'intérêt national mention art en territoire (58).

Les cinq experts dont le mandat de deux ans est renouvelé sont :

- Monsieur Pierre BEFFEYTE, Directeur du Théâtre Edwige Feuillère, Scène Conventionnée d'Intérêt National mention art en territoire, Vesoul (70) ;
- Madame Cécile BERTIN, Directrice de l'ARC, Scène Nationale du Creusot (71) ;
- Madame Marie-Hélène CREQUY, Directrice adjointe des 2 scènes, Scène Nationale de Besançon (25) ;
- Monsieur Cyril DEVESA, Directeur de Côté Cour, Scène conventionnée d'intérêt national mention art enfance et jeunesse, Besançon (25) ;
- Monsieur Nicolas ROYER, Directeur de l'Espace des Arts, Scène nationale de Chalon-sur-Saône (71).

Pour le collège Musique :

Les dix nouveaux experts sont :

- Monsieur Maximilien HONDERMARCK, Délégué général du Festival international d'opéra baroque de Beaune (21) ;
- Monsieur Maxime KAPRIELAN, Directeur général de l'Orchestre Dijon Bourgogne (21) ;
- Madame Nina LAISNE, Directrice artistique de la compagnie Zorongo, Besançon (25) ;
- Madame Charlotte NESSI, Personnalité qualifiée (70) ;
- Monsieur Mathieu SPIEGEL, Directeur de la salle de musiques actuelles (SMAC) Le Moloco, Audincourt (25) ;
- Monsieur Maxime GILBERT, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Chalon (71) ;
- Monsieur Fabrice CREUX, Directeur de Culture 70, Vesoul (70) ;
- Madame Alice JULIEN-LAFERRIERE, Directrice artistique de l'Ensemble Artifices, Sampigny-lès-Maranges (71) ;
- Madame Elsa GOUJON-GREGORI, Conseillère artistique à la Cité de la Voix, Vézelay (89) ;
- Monsieur Christophe JONEAU, Directeur de la Fraternelle, Saint-Claude (39).

Les cinq experts dont le mandat de deux ans est renouvelé sont :

- Madame Anne BRISET, Artiste musicienne, compositrice (71) ;
- Madame Sophie DESHAYE, Directrice du Festival de musique en Tonnerrois, Artiste musicienne, Épineuil (89) ;
- Monsieur Cédric FASSETNET, Directeur des scènes du Jura, Scène nationale, Lons le Saunier (39) ;
- Madame Valentine LÉBOUCHER, Co-directrice Why Note- ici l'onde, Centre national de création musical, Dijon (21) ;
- Madame Carmen LEFRANCOIS, Directrice artistique de l'ensemble Warning, Artiste musicienne (71).

Pour le collège Théâtre et arts associés :

Les neuf nouveaux experts sont :

- Madame Lucile CHESNAIS SLOOTMAN, Responsable coordination du festival Chalon dans la rue, Chalon-sur-Saône (71) ;
- Madame Audrey JEHANNO, Directrice du festival Les Zaccros d'ma rue, Alarue, Nevers (58) ;
- Monsieur Alexandre LEGUAY, Administrateur, Nouveau Théâtre de Besançon, Centre dramatique national (25) ;
- Madame Vanessa LASSAIGNE, Directrice, Les 2 Scènes, Scène nationale de Besançon (25) ;
- Monsieur Kheireddine LARDJAM, Artiste, metteur en scène de la compagnie El Ajouad, Le Creusot (71) ;
- Monsieur Géraud MALARD, Secrétaire Général, Scène nationale, Espace Des Arts, Chalon-sur-Saône (71) ;
- Madame Sylvie MARTIN-LAHMANI, Enseignante-chercheuse université Paris 8 et directrice artistique du festival Idéklic de Moirans en Montagne (39) ;
- Madame Milena NOIROT, Administratrice de production, Théâtre Dijon Bourgogne - Centre dramatique national (21) ;
- Madame Brigitte PROST, Directrice du département des Arts de spectacle et professeur des universités, Université de Franche-Comté à Besançon (25).

Les six experts dont le mandat de deux ans est renouvelé sont :

- Madame Séverine COULON, Artiste et Directrice, compagnie Les Bas Bleus et La Minoterie, Scène conventionnée d'intérêt national mention art enfance et jeunesse, Dijon (21) ;
- Monsieur Natan JANNAUD, Directeur, Cirq'onflex, Dijon (21) ;
- Monsieur Pierre KECHKEGUIAN, Directeur, AIDA / Théâtre d'Auxerre, Scène conventionnée d'intérêt national mention art et création, Auxerre (89) ;
- Madame Audrey MATEL, Directrice de l'Hectare-Territoires vendômois, Centre National de la Marionnette (41) et Présidente de Scène O centre ;
- Madame Anne MONFORT, Artiste, Directrice artistique, compagnie Day-for-night, Besançon (25) ;
- Monsieur Bernard KUDLAK, Fondateur et Directeur artistique du Cirque Plume et directeur de l'association l'Après-Plume (39).

Article 3

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Article 4

La directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne- Franche-Comté.

Fait à Dijon, le **04 JUIL. 2025**

Le préfet de région

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'Paul Mourier', is written over a horizontal line.

Paul MOURIER

